

Réglementations en matière de protection des données à caractère personnel

Il existe différents textes de portée internationale, européenne ou nationale qui sont aujourd'hui applicables en matière de protection des données à caractère personnel. Les principaux sont les suivants :

- [Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.](#)
- [Directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil, du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, abrogée le 25 mai 2018 par le Règlement \(UE\) 2016/679.](#)
- [Règlement \(UE\) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE \(règlement général sur la protection des données\).](#)
- [Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne \(2012/C 326/02\).](#)
- [Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel.](#)
- RHID s'engage à se conformer aux obligations lui incombant en vertu des réglementations suscitées et, particulièrement, du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Notre hébergeur OVH s'engage aussi à respecter une partie de nos obligations réglementaires.

Au sein de RHID, Claude Taibi sera l'interlocuteur de l'ensemble des clients souhaitant disposer de garanties appropriées quant aux mesures mises en œuvre pour assurer leur conformité avec la réglementation, dont le RGPD.

Le [Règlement général sur la protection des données](#) (RGPD) est le cadre juridique du traitement de données à caractère personnel en Europe, à compter du 25 mai 2018. Contrairement à la directive 95/46/CE, qui régissait jusqu'alors ces traitements, le RGPD est d'application directe dans l'Union et ne nécessite pas de transpositions nationales. À ce titre, il va favoriser l'harmonisation des régimes juridiques en matière de protection des données à caractère personnel en Europe. Mieux encore, le RGPD dispose d'un principe d'extraterritorialité qui permet, dans certaines circonstances, d'étendre son périmètre d'application en dehors des frontières européennes.

- traitement : toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel (collecte, enregistrement, transmission, stockage, conservation, extraction, consultation, utilisation, interconnexion, etc.).
- responsable du traitement : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement.
- sous-traitant : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du

traitement.

Les engagements d'OVH en qualité de sous-traitant

OVH est notre sous traitant. OVH est qualifié de « sous-traitant » lorsqu'il traite des données à caractère personnel pour le compte d'un responsable de traitement.

Dans la limite de ses contraintes techniques, OVH ne pourra traiter les données stockées que selon nos instructions, et ce pour notre compte. Il s'engage :

- traiter les données à caractère personnel aux seules fins de la bonne exécution des services.
- ne pas transférer nos données hors UE ou hors pays reconnus par la Commission européenne comme disposant d'un niveau de protection suffisant.
- nous informer de tout recours à des sous-traitants qui pourraient traiter nos données à caractère personnel.
- protéger les données et n'en faire aucun usage commercial.
- à mettre en œuvre des standards de sécurité élevés afin de fournir un haut niveau de sécurisation .
- nous notifier dans les meilleurs délais en cas de violation de données.
- nous assister à respecter nos obligations réglementaires en nous fournissant une documentation adéquate de ses services.

OVH s'engage sur une sécurité optimale de ses infrastructures, notamment en ayant mis en place une politique de sécurité des systèmes d'information et en répondant aux exigences de plusieurs normes et certifications.

OVH s'emploie à offrir un haut niveau d'exigence et à préserver les règles de protection des données à caractère personnel notamment afin d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

RHID en qualité de responsable de traitement

RHID est qualifié de « responsable de traitement » lorsqu'il détermine les finalités et les moyens de « ses » traitements de données à caractère personnel.

C'est typiquement le cas quand RHID collecte des données à des fins de facturation, de gestion des recouvrements, de l'amélioration de la qualité des services et de la performance, de démarchage commercial, de gestion commerciale, etc. Mais aussi lorsque RHID traite les données à caractère personnel de ses propres salariés.

RHID tient à vous donner des éléments de compréhension sur les garanties mises en œuvre afin d'assurer la protection de ces données à caractère personnel.

- limiter la collecte de données à celles strictement utiles : c'est dans le cadre de cette démarche que lors de la commande d'un service, vous ne renseignez que des données nécessaires pour que RHID puisse assurer des services de facturation, de support ou encore respecter ses propres obligations légales en matière de conservation de données (notamment

sur le fondement de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique.

- ne pas utiliser les données collectées à d'autres fins que celles pour lesquelles elles furent collectées.
- conserver les données à caractère personnel durant une période limitée et proportionnée. C'est ainsi qu'à titre d'exemple, les données traitées à des fins de gestion de la relation entre le client et RHID (nom, prénom, adresse postale, e-mail, etc.) sont conservées par l'entreprise pendant toute la durée du contrat et au plus vingt quatre (24) mois. Au terme de ce délai, elles sont supprimées sur tous supports et sauvegardes.
- ne pas transférer ces données à des tiers.
- mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un haut niveau de sécurité.

Loi Informatique et Libertés

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, il vous suffit de nous écrire à
RHID 10 rue du Pavillon 69004 Lyon